

12/2023

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230123-12\_2023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 23/01/2023

**OBJET : Cession d'une partie de l'impasse sans nom riveraine d'une propriété située  
sur la Rue des Pépinières**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 13/01/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations :

Céline BABUS à Liliane BLAISE

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Fabrice MORICHON à Christophe DEBIZE

Ouda MECHAIN à Pascale ANTHOINE

Excusé

Alexis VERMOREL

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

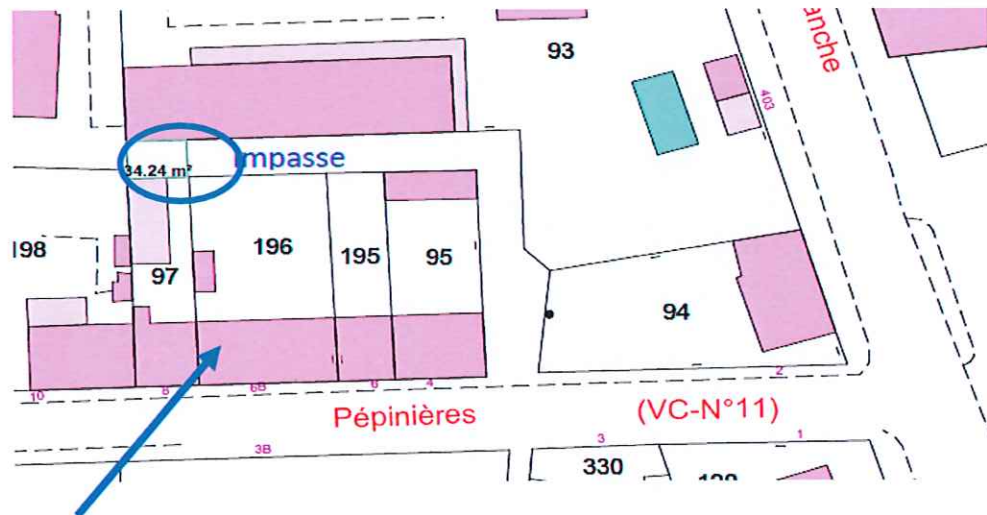
Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose qu'en août 2020, la Mairie a été sollicitée par Mr GIAMBILLARO pour la cession d'une partie de l'impasse sans nom riveraine de leur propriété située Rue des Pépinières, d'une surface d'environ 34 m<sup>2</sup>.

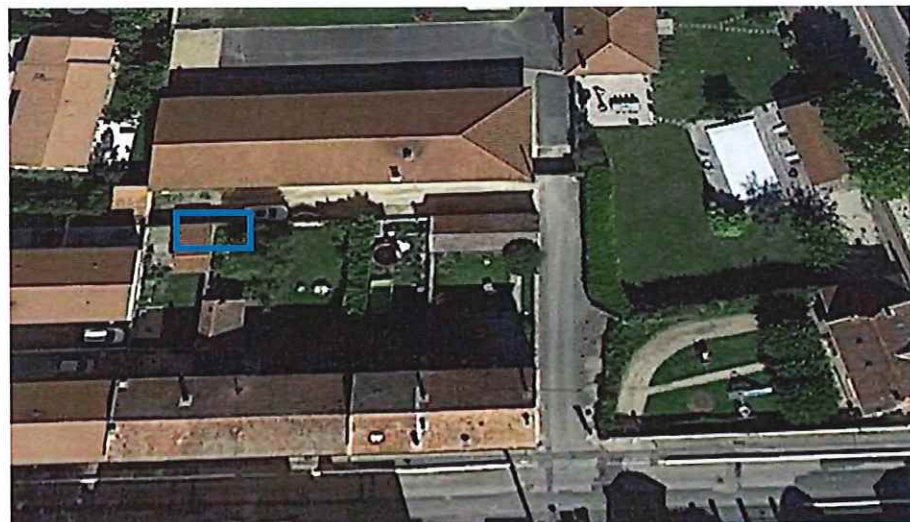
Suite à un courrier de la mairie en date du 15/04/2021 annonçant la valeur vénale estimée à 120 € HT/m<sup>2</sup> par le service des Domaines, Mr GIAMBILLARO n'a pas souhaité donner suite.

Par courrier du 13/10/2021, Mr GIAMBILLARO sollicite à nouveau la mairie afin d'acquérir cette partie d'impasse.

Le précédent avis des Domaines datant de plus d'un an, ce service a été de nouveau interrogé pour connaître l'estimation de cette vente.



Propriété Mr GIAMBILLARO



- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

12/2023

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le

ID : 069-216900092-20230123-12\_2023-DE



## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** la cession d'une partie de l'impasse sans nom riveraine d'une propriété située sur la Rue des Pépinières

2°) **NOTE** que le service des Domaines a été interrogé pour connaître l'estimation de cette vente

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMMET

Le secrétaire

